

Médecin	Exigences	Réponse possibles
<p>Médecin (art. 38 OAMal)</p> <p>Institution de soins ambulatoires dispensés par des médecins (art. 39 OAMal)</p>	<p>Personnel nécessaire qualifié pour fournir les prestations au sens de la LAMal</p>	<p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p>Le personnel figure dans la mesure du possible dans les registres existants (registre des professions médicales, MedReg ; registre des professions de la psychologie, PsyREG ; registre des professions de la santé, LPSan ; registre national des professions de la santé, NAREG) et accomplit les formations complémentaire et continue requises</p>
	<p>Système de gestion de la qualité approprié</p>	<p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p>Les processus et structures du système doivent être brièvement décrits.</p> <p>Le cabinet met en œuvre les mesures d'assurance-qualité appropriées et exigées telles que hygiène, protection au travail conformément à la solution de branche pour la sécurité au cabinet médical (FMH), formation complémentaire et continue.</p>
	<p>système interne de rapports et d'apprentissage approprié</p>	<p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p>Le cabinet dispose d'un système interne de rapports et d'apprentissage avec lequel le personnel peut communiquer et analyser les erreurs, les risques et les événements</p>
	<p>Adhésion à un réseau de déclaration des événements indésirables uniforme à l'ensemble de la Suisse</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Pour l'instant, aucun réseau de déclaration d'évènements indésirables uniformes n'existe en Suisse.</p>
	<p>Equipements permettant de participer aux mesures nationales de la qualité</p>	<p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p>Pour une éventuelle mesure nationale de la qualité, le cabinet met en œuvre les exigences minimales pour la sécurité informatique des cabinets médicaux de la FMH (Sécurité informatique   FMH). Il garantit une communication sécurisée avec les autres fournisseurs de prestations (p. ex. HIN).</p>